

**Message du Président du Conseil
de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI),
M. Assad Kotaite,
à l'occasion de la célébration mondiale
de la Journée de l'aviation civile internationale, le 7 décembre 2005**

L'OACI joue, depuis près de 40 ans, un rôle de premier plan pour assurer le maximum de compatibilité entre le développement sûr et ordonné de l'aviation civile et la qualité de l'environnement, et cette action est au cœur du thème de la Journée de l'aviation civile internationale de cette année — *Vers une aviation écologique.*

L'action de l'OACI a toujours été guidée par le principe que nous n'avons qu'un seul ciel et qu'une seule planète et que nous partageons la responsabilité de les protéger l'un et l'autre en réduisant au minimum ou en supprimant les effets préjudiciables de l'aviation sur l'environnement, comme le bruit aux aéroports et au voisinage des aéroports ainsi que les émissions des moteurs d'aviation à l'échelon local et en altitude.

Dans l'exercice de ses responsabilités, l'Organisation a élaboré toute une série de normes, de politiques et d'éléments indicatifs pour l'application de mesures intégrées tenant compte des perfectionnements techniques, de procédures d'exploitation, d'une organisation appropriée de la circulation aérienne, de la planification judicieuse des aéroports et des terrains ainsi que de l'utilisation de mesures fondées sur le marché. L'application de la technologie des satellites à la navigation aérienne, par exemple, permet de tracer des itinéraires plus directs, qui ont pour effet de réduire la consommation de carburant et, par conséquent, la pollution.

Grâce à toutes ces initiatives, les vols sont aujourd'hui 70 % plus efficaces, plus propres et plus silencieux que dans les années 1970. Cependant, la libéralisation du transport aérien et la croissance remarquable de ce secteur progressent à un rythme plus rapide que les réalisations environnementales et il faut donc que les efforts déployés dans le domaine de l'environnement s'accompagnent d'une plus grande concertation.

In 2004, l'OACI a adopté trois grands objectifs environnementaux pour :

- a) limiter ou réduire le nombre de personnes exposées à un niveau élevé de bruit des aéronefs ;
- b) limiter ou réduire l'incidence des émissions de l'aviation sur la qualité de l'air à l'échelon local ;
- c) limiter ou réduire l'incidence des émissions de gaz à effet de serre de l'aviation sur le climat mondial.

Le Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP) de l'OACI regroupe les ressources nécessaires pour réaliser ces objectifs et constitue, depuis 1983, un forum mondial pour la discussion et l'échange de vues, la collecte d'informations et la formulation de recommandations. Le CAEP est formé d'experts d'États contractants de l'OACI, d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales ainsi que de membres de la communauté aéronautique mondiale préoccupés par les questions environnementales.

L'entrée en vigueur, le 16 février 2005, du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a donné un nouveau souffle aux travaux de l'OACI pour limiter ou réduire les émissions de gaz à effet de serre et a renforcé le rôle de chef de file de

l'Organisation dans le domaine de l'aviation et du changement climatique. Ce Protocole invite notamment les pays industrialisés du monde à travailler par l'intermédiaire de l'OACI pour limiter les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'aviation civile internationale.

Nous avons fait beaucoup de chemin, certes, mais il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir. L'aviation est un rêve universel devenu réalité. Elle contribue au développement économique, social et culturel des peuples et des pays du monde entier. Elle fait partie intégrante de nos vies dans une société mondiale. Nous avons tous une responsabilité collective de promouvoir une *aviation écologique* pour les générations à venir, et l'OACI ouvrira la voie.